



Propositions de MLP – États généraux de l’information – Novembre 2023

MLP regrette que la distribution de la presse ne soit pas encore à l’ordre du jour des États Généraux de l’Information car il n’y a pas de liberté de la presse sans liberté et égalité de diffusion.

MLP est une société de distribution de la presse, agréée par l’Arcep, elle distribue 70% de la presse nationale imprimée et 70 titres IPG sur un ensemble de 92.

Nos propositions portant sur la distribution de la presse imprimée s’inscrivent dans des problématiques transversales abordées lors de ces états généraux.

Nos recommandations portent essentiellement sur le fléchage des aides à la distribution, leur efficacité, leur objectif et leur adaptation aux évolutions des supports et des usages des lecteurs.

1. Supprimer la discrimination entre les titres de presse en fonction de leur périodicité

La justification des aides à la distribution de la presse se fonde sur un avis du Conseil Constitutionnel datant de 1984 qui a consacré la presse quotidienne IPG comme étant la seule porteuse de l’expression du pluralisme. Ce même avis indique également que le lecteur est le destinataire essentiel de la liberté proclamée par l’article 11 de la déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789.

En 1984, nous étions à l’ère du Minitel !!! Depuis, internet l’a remplacé et offre désormais un support technologique accessible permettant l’immédiateté et l’efficacité de la diffusion de l’écrit.

Désormais la notion de presse quotidienne n’est plus l’apanage des journaux. **Tous les journaux et magazines** ont des versions numériques et des sites internet qui sont **mis à jour quotidiennement**.

A cet égard, le Conseil d’État, dans son avis du 4 avril 2019 sur le projet de loi relatif à la modernisation de la distribution de la presse, indique « *Le Conseil d’État ne voit aucune difficulté à ce que cette protection soit étendue par la loi à l’ensemble des journaux et publications d’information politique et générale dont le rythme de parution n’est pas nécessairement quotidien. Cette extension renforce la protection et la liberté éditoriale des entreprises de presse dans une période où évoluent les formats des contenus et la périodicité des parutions pour répondre aux nouveaux usages des lecteurs.* »

La loi de modernisation de la presse n° 2019-1063 venant modifier la loi Bichet a consacré, dans son article 5 1°, l’égalité de la presse IPG sans distinction de périodicité.

La proposition de MLP est, dans l’esprit de l’avis du Conseil d’État, d’acter qu’il n’y a qu’une seule presse IPG sans distinction de périodicité.

2. Fusionner toutes les catégories de presse dites IPG

La multiplicité des définitions de la notion IPG nous apparaît obsolète avec des règles opaques créant une insécurité juridique pour les éditeurs et une concurrence déloyale entre leurs titres. Soit un titre entre dans la catégorie de l’information politique et générale soit il n’y entre pas. Dès lors, ces strates n’ont plus de sens et il convient d’harmoniser les différents dispositifs législatifs et réglementaires.

La proposition de MLP est de fusionner l’ensemble des catégories de presse IPG.



3. Réaffirmer le lecteur comme le destinataire final de la liberté de la presse

Comme l'a rappelé le Conseil Constitutionnel, dans son avis de 1984, la liberté de la presse ne s'arrête pas à la liberté d'écrire, elle ne serait pas complète si le lecteur final n'avait pas accès au pluralisme.

La liberté de diffusion, dont le destinataire final est le lecteur, est une composante irréfragable de la liberté de la presse.

La proposition de MLP est de prioriser ce critère, dans toutes les décisions d'aides à la distribution de la presse.

4. Flécher les aides à la distribution sur ces principes fondamentaux

Si le soutien public de l'État à la presse est légitime, il convient que sa destination corresponde à des objectifs clairs, mesurables et s'inscrivant dans une logique d'intérêt général dont l'État est le garant.

4.1 Créer une aide unique à la distribution physique de la presse

Comme c'est le cas pour le postage et le portage, les aides à la distribution fléchées vers l'IPG devraient être versées à tous les journaux ou périodiques sans référence à leur périodicité.

4.2 Créer une aide à la distribution du dernier kilomètre

Si le support numérique permet un accès prévisible à la presse, la visite d'un citoyen dans un magasin de presse permet un accès à l'imprévu et à la diversité.

L'accès des lecteurs aux points de vente est donc un élément essentiel qui mérite une attention particulière de l'État qui est, in fine, responsable du respect de la liberté de la presse.

La baisse des volumes distribués et la forte attrition des tirages des quotidiens fragilisent l'économie de la distribution en points de vente. A terme, le coût de la capillarité deviendra intenable pour les éditeurs et aura pour conséquence une paupérisation de la diversité et la disparition des points de vente.

La proposition de MLP est de flécher les aides à la distribution de la presse du programme 180 vers :

- **l'ensemble des titres IPG, à l'exemplaire distribué**
- **la distribution du dernier kilomètre pour l'ensemble de la presse afin de soutenir la capillarité du réseau de vente.**

5. Dépolitiser l'affectation et la distribution des aides

Le système actuel des aides à la distribution et plus généralement des aides à la presse souffre d'un manque de transparence. L'indépendance exige de couper le cordon ombilical qui relie l'État et la presse. A l'instar de ce qui est fait pour le financement de la création cinématographique et musicale, les aides à la presse pourraient être coordonnées par un organisme paritaire et selon des critères objectifs et transparents.

La proposition de MLP consiste à ce que l'octroi des aides à la presse, et en particulier de la distribution, soit indépendant des lobbies et arbitrages ministériels.